

A R R Ê T É

DE MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

Le président de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP),

Vu les articles R. 153-18, R. 151-51 et 151-53 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2023 approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2023 approuvant le zonage de gestion des eaux pluviales de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) ;

Vu le zonage de gestion des eaux pluviales approuvé le 30 mars 2023 ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) afin de modifier les informations de la pièce 5.2.7 relatives aux eaux pluviales ;

A R R Ê T É

Article 1

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est mis à jour à la date du présent arrêté par remplacement à ses annexes du zonage de gestion des eaux pluviales approuvé le 30 mars 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché durant un mois à la mairie de la ville de Pau ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (Hôtel de France – 2 bis, Place Royale – 64000 PAU).

Les documents de la présente mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) seront tenus à la disposition du public au 26 avenue des Lilas à Pau (64000), bâtiment le Piano.

Le présent arrêté sera également mis en ligne sur le site de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (www.pau.fr).

Il sera par ailleurs transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 26 juin 2023
Pour le Président et par délégation,


Victor DUDRET
Membre du bureau de
la communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées,
Délégué au suivi du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).